

Je soussigné Charles Stevens Colonel de Cavalerie en retraite,
demeurant à Paris 8. rue Clement Marot, autorise Monsieur
le Chevalier Alexis Wyz de Raucour, demeurant à
Bruxelles. 69 avenue Louvi, de retirer, le tableau
sur Cuivre de François Mieris, que le susdit Colonel
Stevens avait depose à la Commission generale des
musees Royaux, pour être vendu au Gouvernement

Colonel Ch. Stevens

Paris le 1^{er} decembre 1899

8. rue Clement Marot,

Paris 29 9:44

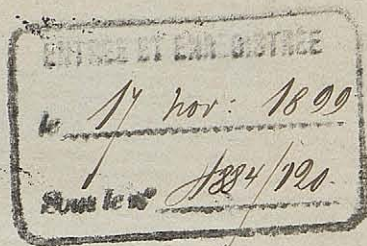
M. Moreau
Cher

Paris

Mon cher Monsieur
Je vous prie d'adresser
la Résolution de la C^{de}
à la prés. et. pour
la vérification, pour
la lecture des M^{rs},
des Tables par V^{re}
avec effet de C^{de} à
la fin par V^{re}
le 1^{er} C^{de}

Cher Monsieur
Je vous prie de V^{re}
V^{re} pour la Rés.
des P^{rs}. les P^{rs}. de la
M^{re} n^o 9. Quant à
l'avis de la Commission
M^{re} 29

12
Bruxelles le 16 Novembre 1899



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier de bien
vouloir examiner le tableau ci joint de
François Mieris que je desirais céder
au Gouvernement belge pour le prix
de trente mille francs. Si cette œuvre
pourrait convenir, Veuillez avoir l'obligeance
de m'en informer

Daignez accepter, Messieurs, l'assurance
de ma plus haute considération

Colonel Ch. Stevens

8. rue Clément Marot
Paris.

A Messieurs les Membres de la Commission
Générale des Musées Royaux
à Bruxelles